

MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PROCES VERBAL du Conseil municipal du vendredi 12 mars 2021

N° 03/2021

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 05 mars 2021, se sont réunis le vendredi douze mars à dix-huit heures et trente minutes, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, Maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- 1- Pour le budget principal :
 - Approbation du compte de gestion 2020 du receveur principal
 - Approbation du compte administratif 2020
 - Affectation des résultats 2020 sur l'année 2021
 - Vote du budget primitif 2021

- 2- Pour le budget « assainissement » :
 - Approbation du compte de gestion 2020 du receveur principal
 - Approbation du compte administratif 2020
 - Affectation des résultats 2020 sur l'année 2021
 - Vote du budget primitif 2021

Sur les 11 conseillers en exercice, 7 sont présents, il s'agit de :

Mesdames Monique Rousseau, Elisabeth Houvard, Marie Musset, Christiane Mizrahi
Messieurs Jean-Luc Lorient, Jean-Didier Dirdin, Mickaël Simon

Absents excusés : M. Thomas Simier donne pouvoir à M. Jean-Didier Dirdin
M. Olivier Sanson donne pouvoir à Mme Monique Rousseau
M. Anthony Chédane donne pouvoir à Mme Marie Musset
M. Cédric Salenne

M. Mickaël Simon, volontaire, est désigné comme secrétaire de séance.

Dès l'ouverture de la séance, le maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter un point à l'ordre du jour, afin de nommer un remplaçant ou une remplaçante pour représenter la commune au bureau du comice de Requeil/Château, suite au départ de Mme Katia Feufeu. Accepté à l'unanimité.

Il demande aux conseillers si l'un d'eux est volontaire.

M. Mickaël Simon l'est, aucun avis contraire ne s'étant fait connaître, il est donc nommé au bureau du comice.

1- Budget principal

Le Maire indique que selon les ratios transmis par le Trésor Public, la situation financière de la commune est très satisfaisante comparée à celle des communes de la Sarthe, de même catégorie démographique.

Il précise que la commune dispose d'une capacité d'autofinancement de 94€ par habitant, alors que la moyenne départementale est de 66€ par habitant.

Il tient également à préciser que les deux prêts contractés par la commune seront intégralement remboursés l'un en 2023 et l'autre en 2030.

Il propose de procéder aux votes :

- Les membres du Conseil municipal approuvent par 10 voix pour, le compte de gestion 2020 du receveur municipal, identique au compte administratif 2020.
- Les membres du Conseil municipal approuvent par 9 voix pour, le compte administratif 2020. Le maire n'ayant pas pris part au vote.
Il laisse apparaître un excédent de 168 545.16 € en section de fonctionnement et un déficit de 39 563.91 € en section d'investissement.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du receveur municipal.

- Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, décide par 10 voix pour, d'affecter les résultats comme suit :

- affectation des résultats de l'année 2020 au compte 1068 : 39 563.91 €
(Soit un déficit de 39 563.91 €)

- affectation de l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : 128 981.25 €

- Le Maire présente le budget primitif pour l'année 2021. Il s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement, en recettes et dépenses : 302 269.25 €
- Section d'investissement, recettes et dépenses : 222 181.17 €

Les membres du Conseil municipal approuvent par 10 voix pour, le vote du budget 2021.

2- Budget assainissement

Le Maire informe les conseillers, récemment élus, que la commune dispose d'un budget annexe dit « assainissement » pour la gestion de la station d'épuration du lotissement des Hautes Portes.

Il propose de procéder aux votes :

- Les membres du Conseil municipal approuvent par 10 voix pour, le compte de gestion 2020 du receveur municipal, identique au compte administratif 2020.

- Les membres du Conseil municipal approuvent par 9 voix pour, le compte administratif 2020. Le maire n'ayant pas pris part au vote.
Il laisse apparaître un excédent de 9 169.28€ en section de fonctionnement et un déficit de 1 780.40 € en section d'investissement.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du receveur municipal.

- Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, décide par 10 voix pour, d'affecter les résultats comme suit :

- affectation des résultats de l'année 2020 au compte 1068 : 1 780.40 €

- affectation de l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : 7 388.88 €

- Le Maire présente le budget primitif pour l'année 2021. Il s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement, en recettes et dépenses : 8 888.88 €

- Section d'investissement, recettes et dépenses : 3 696.81 €

Les membres du Conseil municipal approuvent par 10 voix pour, le vote du budget 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.